



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

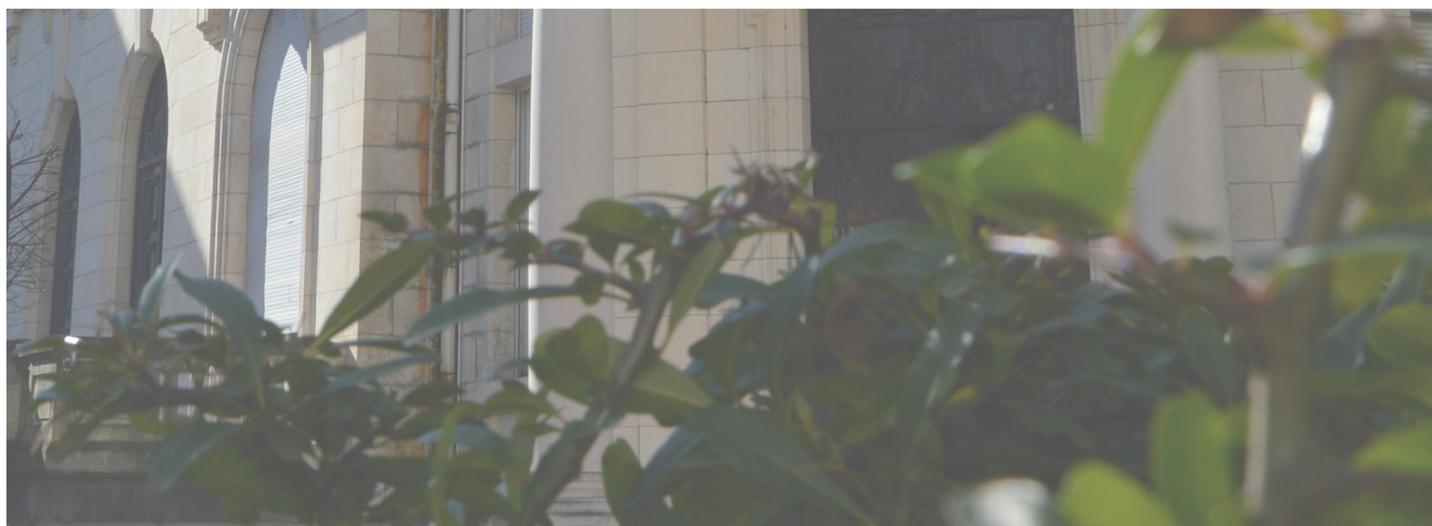
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques





L'année 2020 a été singulière à bien des égards. Aussi, ce rapport d'activités retrace les actions conduites par l'Etat, dans les Pyrénées-Atlantiques, et les temps forts de cette année qui marquera durablement les services de l'État, au même titre que l'ensemble des français.

Après avoir accueilli les chefs d'Etat africains membres du G5 Sahel, à l'occasion de son sommet à Pau, la crise sanitaire a bouleversé la vie de la préfecture, comme celle des citoyens, des entreprises et des collectivités territoriales. Cette épidémie nous a contraints à faire preuve **d'une grande capacité d'adaptation et d'inventivité** pour repenser collectivement nos manières de travailler et d'interagir ensemble.

Alors que les institutions et tous les secteurs étaient ébranlés par les crises sanitaire, sociale et économique, les services de l'Etat se sont pleinement mobilisés pour **garantir la continuité de la vie de la nation et assurer les missions essentielles de l'Etat**. Le télétravail, la visioconférence comme l'audioconférence ont permis aux agents de poursuivre leurs activités.

Au plus fort de la crise sanitaire, l'Etat a joué un rôle central et essentiel pour **protéger la population** en :

- ✓ Organisant le dépistage, l'isolement, la prise en charge des personnes malades et l'hébergement temporaire des publics vulnérables
- ✓ Garantissant le respect des gestes barrières, l'approvisionnement de masques de qualité, et en encadrant le prix des gels et des solutions hydroalcooliques
- ✓ Mettant en œuvre des mesures destinées à limiter les contaminations sur les lieux de travail, et notamment dans les services de l'Etat

Outre la gestion de la crise sanitaire, nous sommes restés pleinement mobilisés pour rendre notre territoire **plus résilient** face aux crises : de nouveaux exercices de sécurité civile ont été organisés, nos dispositifs de prévention des inondations et des incendies de forêts ont été modernisés. La prévention et la lutte contre **la délinquance**, et en particulier contre les violences intrafamiliales, ont été érigées en priorité dans le département afin de protéger les plus vulnérables et de renforcer le **sentiment de sécurité** de nos concitoyens.

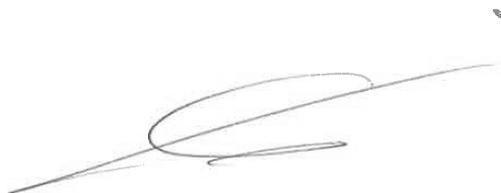
Par ailleurs, l'Etat s'est engagé massivement en faveur de la **cohésion sociale et territoriale**. Des politiques publiques volontaristes ont été menées afin de favoriser, dans le département, l'accès au logement et l'insertion socioprofessionnelle **pérennes** des personnes les plus défavorisées. Les services de l'Etat ont œuvré, en associant étroitement les collectivités territoriales, pour renforcer **l'attractivité de nos territoires**, soutenir les projets de revitalisation et proposer une offre de services publics, de qualité, sur l'ensemble du département.

Cette mobilisation a permis de produire des résultats concrets et visibles dans la **vie quotidienne** des habitants des Pyrénées-Atlantiques. Aussi, je tiens à saluer **l'engagement et la cohésion** de l'ensemble des services de la préfecture et des agents, dans un contexte difficile et contraint, au service de nos concitoyens.

Désormais, alors que nos concitoyens expriment un besoin d'Etat de plus en plus fort, nous devons **poursuivre nos efforts**. La priorité des services de l'Etat est de continuer à **soutenir** les plus vulnérables et les entreprises les plus durement éprouvées par les mesures de restriction nécessaires à la lutte contre le virus. En parallèle, le rythme de la **campagne de vaccination** doit s'accélérer pour développer l'immunité collective et ainsi, espérer un retour rapide à une vie normale. Enfin, le **Plan de relance**, que j'ai présenté le 13 octobre 2020, permettra de préparer l'avenir en s'engageant pleinement dans la transition écologique, en renforçant la résistance et la compétitivité de notre tissu économique et en investissant pour favoriser la cohésion sociale et territoriale

Pour relever ces défis d'ampleur, vous pouvez compter sur la **détermination, l'énergie et le dévouement** de tous les fonctionnaires de l'Etat.

Éric SPITZ
Préfet des Pyrénées-Atlantiques

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

SOMMAIRE

FOCUS 1 : Le G5 Sahel	p8
FOCUS 2 : La crise COVID dans les Pyrénées-Atlantiques	p10
FOCUS 3 : Le plan de relance	p20
▶ 1/ La sécurité de la population	p28
1.1 Assurer la sécurité contre tout type de menace	p28
1.2 La lutte contre la délinquance	p33
1.3 La sécurité routière	p38
1.4 La sécurité sanitaire	p42
▶ 2/ Aménagement : pour une protection des milieux et du patrimoine	p45
2.1 La conformité des systèmes d'assainissement	p45
2.2 La protection des forêts contre l'incendie	p46
2.3 La protection des milieux marins	p48
▶ 3/ Pour une meilleure cohésion économique et sociale	p49
3.1 Protection de l'économie par la lutte contre la fraude	p49
La lutte contre la fraude	p49
Accompagnement et soutien aux opérateurs et entreprises	p52
3.2 Cohésion sociale et territoriale	p52
La cohésion sociale	p52
Le logement	p53
La jeunesse	p55
La solidarité avec les forces armées	p58
Les interventions de l'État en faveur des territoires	p60



► FOCUS 1

Le G5 Sahel

Le 13 janvier 2020, le Président de la République a convié les chefs d'État africains du Mali, du Burkina Faso, du Niger, de la Mauritanie, du Tchad et de plusieurs OIG (organisations intergouvernementales) pour un sommet au Château de Pau consacré à la situation au Sahel.

OBJECTIFS

- ✓ Définir et réévaluer le cadre de l'engagement français au Sahel
- ✓ Poser les bases d'un soutien international accru dans cette région du monde

Après une cérémonie organisée sur la Place d'armes du 5^{ème} régiment d'Hélicoptères des forces spéciales de Pau (hommage aux militaires décédés le 25 novembre 2019 au Mali), le Président de la République et les 5 chefs d'État ont tenu le sommet international au Château Henri IV de Pau, clôturé par un dîner donné au Parlement de Navarre.

Malgré des échéances contraintes, l'expérience du sommet G7 a permis le bon déroulement de cet événement :

- ✓ Gestion des arrivées des chefs d'État et des différents ministres (M. LE DRIAN, Mmes PARLY, DARRIEUSSECQ et WARGON)
- ✓ Respect du programme, en parfaite complémentarité avec les équipes élyséennes et celles de la ville de Pau.

► **En raison de la nature de l'événement et de l'état de la menace terroriste, les forces de sécurité se sont mobilisées avec succès pour assurer la sécurisation des opérations et des personnalités présentes.**

Le dispositif de sécurité (23 UFM) était coordonné par le Poste de Commandement Interministériel installé à la préfecture sous l'autorité du Directeur de cabinet.

Les **retombées dans la presse** ont été **très favorables** mettant en avant la promotion du territoire et des sites accueillant les délégations, forces de sécurité et journalistes (château de Pau, Conseil départemental, résidence préfectorale).

La communication en amont de l'évènement sur les périmètres de sécurité, dimensionnés pour une mise en place progressive et astreints au strict nécessaire, a permis d'éviter toute difficulté avec les commerçants post-évènement.



► FOCUS 2

La crise COVID dans les Pyrénées-Atlantiques

/ EN RÉSUMÉ /

- Un taux d'incidence inférieur à 10 jusqu'au 11 août, qui n'a cessé ensuite de croître pour atteindre 100 le 16 septembre, et plus de 500 début novembre, avant d'entamer une longue décrue depuis...
- 273 décès enregistrés dans les hôpitaux et 126 dans les EHPAD fin 2020

Malgré un impact globalement moins marqué que dans d'autres départements, au pic de l'épidémie, les moyens sanitaires ont été mobilisés bien au-delà de leur capacité courante.

Dès l'origine de la crise, les services de l'État, en étroite relation avec leurs partenaires, se sont mobilisés pour :

- ✓ mesurer et analyser en temps réel l'évolution de l'épidémie
- ✓ protéger les populations :
 - 330 753 dépistages réalisés depuis le début de la crise ;
 - 727 100 masques distribués aux publics les plus vulnérables.
- ✓ faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

En termes d'information : dès le 17 mars, le préfet a tenu des points de situation réguliers avec les services de l'État, les élus et les acteurs socio-économiques, relayés dans chaque arrondissement par les sous-préfets.

Rapidement, chacun des services de l'État a mis en œuvre un plan de continuité de l'activité (PCA), garantissant une activité minimale en dépit de la crise sanitaire.

/ RÔLE DU CABINET DU PRÉFET /

- ① Piloter l'ordre public
- ② Communiquer sur la crise
- ③ Coordonner les services engagés dans la gestion de crise

EN CHIFFRES

- ▶ 18 lettres, 70 communiqués de presse
- ▶ plusieurs milliers d'e-mails (boîte fonctionnelle Covid-19)
- ▶ des centaines de dossiers de déclaration de manifestation de plus de 10 personnes sur la voie publique étudiés
- ▶ 69 établissements concernés par des procédures (contrôles sur les ERP, principalement des débits de boissons) dont 17 ayant fait l'objet de mesures de fermeture administrative

- ▶ 99 arrêtés préfectoraux pour adapter localement toutes les mesures gouvernementales : laboratoires (58), port du masque (23)

NB : les arrêtés préfectoraux du port du masque ont fait l'objet de trois référés liberté et un recours devant le conseil d'État : tous ces contentieux ont été soldés en faveur du préfet

- ▶ 727 110 masques distribués par l'État aux publics les plus vulnérables via le réseau des CAS et du conseil départemental
- ▶ mise en place de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) pour les cas Covid-19 positifs ou les cas contact. Plus de 30 personnes ont été prises en charge : hébergement dans un lieu dédié ou livraison de repas à domicile
- ▶ mise en place de SAS devant certains EHPAD avec le concours des sapeurs pompiers du département

La délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine au cœur du dispositif :

1 DES DÉPISTAGES MASSIFS

Depuis juin 2020, la DD64 a organisé :

l'activité régulière de dépistage dans les laboratoires de biologie médicale

des dépistages massifs dans les lieux considérés à risque fort de transmission, comme :

- ▶ les abattoirs
- ▶ les logements de saisonniers
- ▶ les structures d'hébergement social
- ▶ les lieux de privation de liberté
- ▶ les secteurs touristiques côtiers et montagnards
- ▶ les aires d'autoroute



54 campagnes de dépistages massifs



10 574 tests



② AUTORISATIONS DE RÉALISER DES PRÉLÈVEMENTS HORS DU LIEU D'EXERCICE

A partir de septembre 2020, l'ARS a proposé au préfet de prendre un arrêté permettant aux biologistes des laboratoires de biologie médicale, aux pharmaciens d'officines et aux cabinets d'infirmière de pouvoir légalement réaliser des prélèvements naso-pharyngés en dehors de leur lieu d'exercice habituel.

→ **Ce régime d'autorisation s'est transformé en simple déclaration à partir du mois de novembre 2020.**

En plus de la quinzaine d'autorisations pour les barnums estivaux, l'ARS a reçu par la suite (fin de l'été) une quarantaine de demandes qui ont donné suite à la prise de :

- ▶ 10 arrêtés préfectoraux
- ▶ 28 accusés de réception de déclarations

Dans le cadre de la crise, le SDIS 64 a réalisé 996 transports (personnes suspectées porteuses du virus). En partenariat avec l'ARS, a assuré la logistique permettant de faciliter la livraison de masques et de gels hydroalcooliques (depuis les centres hospitaliers principaux de Pau et Bayonne vers les EHPAD du département), soit 6 tournées chaque lundi matin pour doter 113 établissements.

→ A permis de mutualiser les moyens pour garantir la sécurité des soignants : ils ont ainsi pu poursuivre leur mission auprès des personnes âgées vulnérables.

Par ailleurs, le SDIS64 a réalisé 473 tests au profit des agents du SDIS64 et 472 tests au profit de services de l'Etat.

LA CRISE POUR LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- ✓ **303 lieux d'accueil** dans le 1er degré pour 526 élèves accueillis
- ✓ **25 collèges** avec 224 élèves accueillis
- ✓ **Dispositif 2S2C** (sport santé citoyenneté culture) :
62 conventions signées avec les communes (coût total versé à ce jour aux communes / SIVU : 404 965,12 €, nombre d'élèves maximum prévus : EM : 2179 / EE : 4433)
- ✓ Mise en place de la **continuité pédagogique**
- ✓ Espace numérique de travail (ENT)
- ✓ **Dispositifs de dépistage** dans les établissements scolaires
9 lieux de déploiement des tests antigéniques

1 LES COMPÉTENCES DE LA DDCS MOBILISÉES POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE (public vulnérable)

Hébergement temporaire pour public vulnérable : 225 places ouvertes en mars/avril 2020 dont :

- ▶ 85 places dans des gymnases et petits collectifs (Pays basque)
- ▶ un hôtel réquisitionné sur Pau
- ▶ 15 places ouvertes au titre du centre d'hébergement spécialisé pour malades Covid à Pau

Budget État : 417 000 €

2 AIDE ALIMENTAIRE

- ▶ Cellule territoriale d'appui à l'isolement pour les personnes malades isolées dans le cadre d'un conventionnement avec des hôteliers et le CCAS de Pau pour le portage des repas représentant un coût total de 68 412 €
- ▶ Aide alimentaire aux associations :
275 837 € de crédits exceptionnels « spécial COVID » versés à 10 associations dont les 2 banques alimentaires du département
- ▶ 27 460 tickets service repas distribués par l'intermédiaire des partenaires associatifs et CCAS pour un coût total de 96 110 €

3 UN SOUTIEN LOGISTIQUE

- ▶ 217 500 masques reçus et distribués aux opérateurs de cohésion sociale et services majeurs protégés
- ▶ un soutien exceptionnel aux structures d'hébergement généraliste (250 748 €) et du DNA (79 277 €) pour les surcoûts liés au Covid (primes salariales, achats de protection sanitaire)

4 DES CRÉDITS EXCEPTIONNELS AU SORTIR DU CONFINEMENT

1/ EN FAVEUR DU DROIT DES FEMMES

Sur les **45 144 €** de crédits complémentaires alloués à la crise sanitaire de la COVID-19, 17 500 €, soit 38% de ces crédits ont permis de déployer des permanences dans les centres commerciaux du département.

Impulsé lors du premier confinement d'avril 2020 sur un centre commercial d'Anglet, les permanences se sont développées en août, durant le second confinement et pérennisées jusqu'à la fin de l'année 2020 dans 5 lieux différents :

- ✓ 3 centres commerciaux du Pays basque (Anglet, Saint-Jean-de-Luz et Saint-Jean-Pied-de-Port)
- ✓ 2 centres commerciaux du Béarn (Lescar et Oloron-Sainte-Marie)

Ces permanences tenues par 2 associations du territoire, **le Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles - CIDFF** au Pays basque et l'association **Du Côté Des Femmes sur le Béarn**, ont accueilli 36 personnes entre septembre et décembre 2020.

2/ EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES

Quartiers prioritaires de la politique de la ville au travers des plans «quartiers d'été», «quartiers d'automne» et «quartiers solidaires».

Le département a ainsi bénéficié d'une enveloppe supplémentaire de **205 000 €** qui a permis :

- ✓ à 139 enfants de partir en colo apprenante pendant les vacances d'été et d'automne
- ✓ de financer plus d'une vingtaine de structures qui ont mis en œuvre une cinquantaine d'actions nouvelles pour répondre aux besoins de la population après le confinement
- ✓ de recruter 4 personnes supplémentaires sur le dispositif d'adulte-relais et d'acheter du matériel informatique mis à la disposition des enfants et des habitants en tant que de besoin



→ Des activités ont pu être organisées pour plus d'un millier d'enfants pendant les vacances estivales et celles de la Toussaint.

Des crédits spécifiques ont permis de financer :

- ✓ des colos apprenantes
- ✓ de nouveaux postes d'adultes-relais
- ✓ des permis de conduire
- ✓ pour soutenir les associations pour des actions d'insertion professionnelle, culturelles, éducatives, de réduction de la fracture numérique, de santé et d'aide alimentaire, en faveur des femmes et de l'égalité hommes/femmes

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

A partir du mois de mars 2020, la DDPP a effectué :

- ✓ 139 contrôles pour **vérifier la qualité des masques alternatifs** mis à disposition du grand public qui ont conduit à :
 - ▶ **23 avertissements** (soit taux de non-conformité = 16,5 %)
- ✓ 159 contrôles pour **s'assurer du respect de l'encadrement des prix** des gels et des solutions hydro-alcooliques, entraînant :
 - ▶ **40 avertissements, 1 injonction administrative et 3 procès verbaux**, (soit taux de non-conformité = 27,7 %)

En novembre, à la suite de la mesure prise par le gouvernement visant à interdire la vente de produits dits non-essentiels dans les GMS et autres magasins spécialisés (bazar, décoration, bricolage, jardinerie) d'une surface supérieure à 400 m², **la DDPP a effectué :**

- ✓ 87 contrôles pour en **vérifier la bonne application**, conduisant le préfet à adresser une mise en demeure à une grande enseigne de bricolage afin qu'elle se conforme à ses obligations
- La lutte contre les arnaques a également été une de ses priorités : éviter toute spéculation ou tout phénomène opportuniste sur des produits présentés comme utiles à la prévention ou à la protection contre la Covid-19.

ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES ET ENTREPRISES

Les agents des finances publiques ont continué durant toute l'année 2020 à :

- ✓ assurer les missions indispensables au bon fonctionnement de l'État et des services publics sur l'ensemble du territoire
- ✓ apporter une réponse d'urgence et d'ampleur à la crise économique

La mise en œuvre du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) :

- ① l'organisation de la campagne déclarative des revenus en accompagnant les usagers principalement à distance
- ② paiement de l'ensemble des dépenses publiques, dont la paye des agents publics
- ③ accélération des restitutions d'impôt au profit des entreprises et des ménages

Dès la fin du premier confinement, la DDFIP a travaillé aux conditions de reprise de ses travaux par l'élaboration d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) en priorisant les missions répondant aux attentes fortes des collectivités locales et du monde économique.

PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

- ✓ échanges réguliers entre les services de santé au travail et l'ARS :
 - ▶ veille réglementaire, identification des clusters et suites à donner
- ✓ échanges avec les partenaires sociaux
- ✓ rappels sur la nécessité pour les entreprises, sur la base de leur évaluation des risques et dans le respect des principes généraux de prévention, de recourir au télétravail en concertation avec les représentants des salariés :
 - ▶ « lorsque les tâches sont « télétravaillables », elles doivent être « télétravaillées »
- ✓ le contrôle des conditions de travail des salariés dont les tâches ne peuvent être télétravaillées et du respect effectif des mesures de prévention

→ Contrôles sur signalement de situations dangereuses, dans des secteurs identifiés (travail saisonnier dans exploitations agricoles, chantiers du BTP, supermarchés, établissements médico- sociaux, abattoirs).

→ Lettres d'observations et mises en demeure prononcées dans des commerces de détail, des plateformes logistiques, des entreprises de la métallurgie, (parfois suite à procédure d'alerte de danger grave et imminent par les représentants du personnel au Comité Social et Economique).

→ Contrôle des fraudes menant à des procédures pour travail dissimulé (par dissimulation d'activité, de salariés ou d'heures), pour fraude au détachement, fausse sous-traitance → procès-verbaux et 4 arrêtés préfectoraux de fermeture prononcés pour travail dissimulé dont un dans le cadre d'une prestation de service internationale.

→ Contrôle des fraudes à l'activité partielle : usurpations d'identité d'entreprises et de salariés, demandes d'indemnisation pour des personnes en télétravail, remplacements de personnes en activité partielle par d'autres, taux horaires particulièrement élevés ou embauches opportunes.
→ rapports pour mise en œuvre de remboursement, sanctions administratives et pénales.

La plupart des activités des services de l'État a été touchée. Mais pour permettre la continuité de leur action, les services ont mis en place :

- ✓ le télétravail pour certaines missions
- ✓ les visio-conférences pour les réunions et permanences
- ✓ des procédures de consultation dématérialisées
- ✓ le présentiel pour le reste

...dans le respect des mesures sanitaires. Pour certains services comme l'UDAP (l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine), cela a permis de tester grandeur nature le télétravail et la dématérialisation des actes en prévision de la mise en œuvre du « 100 % démat » en 2022.



► FOCUS 3

Le plan de relance

Le plan de relance a été présenté dès le 13 octobre 2020 auprès des intercommunalités, parlementaires et élus du département. S'en sont suivis deux comités techniques départementaux qui ont arrêté les moyens à mettre en œuvre.

Le 11 décembre 2020 un comité départemental stratégique départemental a été officialisé pour suivre et accompagner les différents appels à projets du plan de relance sur trois volets :

- ✓ entreprises
- ✓ collectivités territoriales
- ✓ monde agricole

qui forment l'armature de la gouvernance du plan de relance local.

Plus techniquement, 3 réunions du comité technique économique réunissant, auprès des services de l'Etat :

- ✓ des représentants des filières économiques
- ✓ des représentants des chambres consulaires

...ont été initiées. Chaque sous-préfet d'arrondissement est à cet égard en charge de relayer et suivre les principaux dispositifs du plan avec les acteurs économiques.

En parallèle, plusieurs points presse ont été initiés et des webinaires organisés sur les secteurs...

- ▶ hôtellerie
- ▶ cafés
- ▶ restauration
- ▶ discothèque
- ▶ traiteurs évènementiels

Fin décembre 2020, le département comptait déjà **13 lauréats** (sur 31 lauréats régionaux) sur les **4 principaux différents appels à projets industriels** nationaux (aéronautique, automobile, relocalisation, secteur stratégique) qui ont fait l'objet de rencontres et de visites d'entreprises avec M. le préfet.

Au 31 décembre 2020, 134M€ issus du plan de relance ont bénéficié au territoire.

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES...

Le Gouvernement a instauré des mesures spécifiques de soutien aux entreprises durant l'année 2020. La DDFIP a été chargée du **contrôle et du versement du Fonds De Solidarité (FDS)** aux entreprises bénéficiaires.



**Fonds de
solidarité**

A partir du mois d'avril :

- ✓ plus de 15 agents mobilisés pour le traitement et le versement des aides du FDS
- ✓ 71.389 aides liées aux fonds de solidarité, versées aux acteurs économiques du département
- ✓ 128,3 millions d'euros versés au niveau du département sur les 11,8 milliards d'euros versés au plan national suite aux 7,3 millions de demandes de fonds de solidarité déposées par les professionnels
- ✓ 3 450 délais de paiement accordés aux entreprises du département pour un montant total de 31,8 millions d'euros, pour tenir compte des difficultés économiques des sociétés résultant de la crise sanitaire

Enfin, la **DGFIP** s'est jointe à l'Urssaf pour intégrer la plate-forme d'appels téléphoniques sur les mesures d'urgence (reports de charges ou d'impôts, Fonds de Solidarité, Prêts Garantis par l'État...) pour les entreprises et associations en difficulté.

À partir du 2 novembre 2020, elle a répondu à plus de **1.500 appels quotidiens** pour orienter les entreprises sur les aides potentielles dans le cadre de la crise sanitaire.

...ET AUX OPÉRATEURS

Le pôle de gestion des procédures du bureau de Bayonne gère directement **172 entreprises** situées dans le ressort du département des Pyrénées-Atlantiques.

Réunis au sein d'un club animé par le pôle action économique de la direction régionale, **22 opérateurs** ont obtenu la certification OEA (Opérateurs Economiques Agréés), label de confiance douanier permettant de simplifier et de sécuriser les échanges à l'international.

L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Le plan de relance qui repose sur 3 piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion a conduit la DCLDT à déléguer :

1

10,7 M€ dont plus de **3 M** pour le bâtiment DDTM Cité administrative dans le cadre de la **rénovation énergétique** des bâtiments de l'État, au titre de l'écologie.

2

23,7 M€ de subventions d'investissement pour les collectivités territoriales (soit + **4,1 M€** DSIL exceptionnelle par rapport à 2019).

L'INVESTISSEMENT DANS LES FILIÈRES ESSENTIELLES DU DÉPARTEMENT

- ▶ Fonds de modernisation des filières aéronautiques et automobiles
- ▶ Fonds de soutien aux secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie
- ▶ Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

→ Dans le département **13 entreprises bénéficiaires.**

SOUTIEN À L'EMPLOI, NOTAMMENT DES JEUNES, DUREMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE AVEC LA DÉCLINAISON TERRITORIALE «Un jeune, une solution»

- ✓ Les acteurs du service public de l'emploi de proximité se sont mobilisés pour faciliter le rapprochement de **l'offre et de la demande d'emploi** autour de l'opération « # tous mobilisés pour la santé » organisée la semaine du 16 au 20 novembre.



Les actions ont été organisées au sein des agences Pôle Emploi de Boucau, Bayonne, Biarritz et Saint-Jean de Luz avec :

- ✓ en amont un **repérage de demandeurs d'emploi** du secteur sanitaire et social et un travail de **consolidation de leur parcours**
- ✓ des ateliers « ai-je le bon profil ? »
- ✓ des kiosques d'information sur les métiers et formations
- ✓ des **rencontres** avec les employeurs et organismes de formation

La DIRECCTE est venue en appui des employeurs pour leur faciliter l'accès aux aides exceptionnelles à l'embauche et en coordination des prescripteurs (Mission locale, Cap Emploi, Comité de bassin et d'emploi, PLIE) **pour favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle** de leurs publics vers ces métiers d'avenir.

Au bilan de cette opération :

- ✓ 42 candidats (sur 50 inscrits) ont participé à l'évènement dans les conditions du protocole sanitaire
- ✓ 39 profils adéquats ont été mis en relation avec les recruteurs
- ✓ 15 profils sont orientés vers une «POEC préparation Aide soignant.e»
- ✓ 14 recrutements en contrat d'apprentissage se sont concrétisés

Cette mobilisation des acteurs de terrain au Pays basque s'est inscrite dans la campagne de **recrutement d'urgence** sur les métiers du grand âge prévue par la circulaire DGCS/SD4/DGT/DGEFP/2020/179 du 09 octobre 2020 **en réponse à la crise sanitaire.**

Un Chiffre clé : entre août et décembre 2020, 3000 entreprises du département ont été bénéficiaires des aides à l'emploi (aides apprentissage, aide contrat de professionnalisation, aides à l'embauche des jeunes).

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Pour répondre aux enjeux socio-économiques du département, affronter la pandémie et apporter un soutien fort et rapide aux entreprises et aux salariés, l'unité départementale de la DIRECCTE s'est fortement mobilisée pour :

- ① Soutenir les entreprises en difficulté, notamment par le déploiement du dispositif activité partielle.
Pour toutes les entreprises :
 - ▶ quelle que soit leur **taille**
 - ▶ quelle que soit leur **activité**
 - ▶ quel que soit le **nombre de salariés**

Les chiffres de l'activité partielle de mars à décembre 2020 :

NOMBRE DE DÉCISIONS	NOMBRE D'HEURES AUTORISÉES	NOMBRE DE SALARIÉS EN AP	COÛTS
21 131	81 930 186	128 180	38 200 714

- ② Pour soutenir les salariés placés en activité partielle

Un dispositif exceptionnel du FNE-FORMATION de prise en charge à **100 % des coûts pédagogiques des formations** a été mis en œuvre début avril 2020 (tous les secteurs, excepté les alternants).

Le FNE - Bilan départemental de l'année 2020

- ▶ très forte mobilisation des OPCO et l'UD Direccte
- ▶ 250 entreprises bénéficiaires (chiffre en attente validation)
- ▶ 2442 salariés dont les formations ont été prises en charge
- ▶ 45 960 heures de formation financées
- ▶ Durée moyenne de formation: 29,3 H
- ▶ 2,166 millions d'euros déployés (13 millions en région)
- ▶ 1,044 million payé à fin 2020, pour 20 761 heures

③ Pour répondre aux demandes des employeurs et des salariés

Les services se sont organisés en task force les demandes relatives à l'activité partielle ayant été multipliées par 5. Ils ont dû modifier leurs méthodes de travail, pour plus d'efficacité, **en utilisant webinaires et interventions radio**. De plus un suivi renforcé des procédures collectives de licenciements économiques a été initié, 750 emplois dans le département étant impactés.

LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE ET RÉGIONALE PAR LE PATRIMOINE

(Priorité d'intervention des services patrimoniaux de la DRAC Nouvelle-Aquitaine).

Les dispositifs financiers complémentaires mis en place dès 2020 tels que la DSIL et son apport exceptionnel, le fonds Bern ont activement contribué à la dynamique de relance attendue.





Trois projets culturels sont soutenus par le ministère de la Culture dans le cadre du plan de relance engagé pour soutenir l'investissement en matière de monuments historiques, de musées territoriaux, d'archives et d'équipements de spectacle vivant :

- ▶ Bayonne : restauration de la tour sud et de la chapelle des Prébendés de la cathédrale Sainte-Marie.

| 807 000 € au titre du « plan cathédrales » (montant total des travaux : 2 400 000 euros répartis en 4 tranches entre 2021 et 2024).

- ▶ Oloron : espace Jéliote, programme de réhabilitation des espaces administratifs du Centre national de la marionnette.

| 100.000,00 € au titre de l'accompagnement de la transition écologique des équipements de spectacle vivant.

- ▶ Saint-Jean-de-Luz/Ciboure : restauration générale de l'ancien couvent des Récollets.

| 900 000 € au titre de la restauration des monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés.



► LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

1.1 ASSURER LA SÉCURITÉ CONTRE TOUT TYPE DE MENACE

Les risques naturels ou technologiques font l'objet de travaux visant à mettre en place les outils de gestion de ces risques, effectuer des contrôles et engager des actions de prévention.

» LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'Unité Départementale de la DREAL composée de 24 agents répartis sur deux sites (Bayonne et Pau) assure la surveillance des installations classées industrielles et la réalisation de contrôles techniques .

Le département compte :

- ✓ plus de 250 ICPE dont 15 SEVESO seuil haut principalement situées dans le bassin de Lacq qui fait l'objet d'une sensibilité forte du public, et 60 carrières en activité
- ✓ plus de 90 centres de contrôle VL/PL
- ✓ 32 km de canalisations de produits chimiques
- ✓ 3 concessions minières et près de 250 puits

Pour l'année 2020 fortement perturbée par la COVID, **169 inspections** d'ICPE ont été réalisées, dont 61 sur le bassin de Lacq.

↳ **22 arrêtés préfectoraux** mettant en demeure l'exploitant de respecter les dispositions de son autorisation ou de régulariser sa situation administrative, ont été pris.

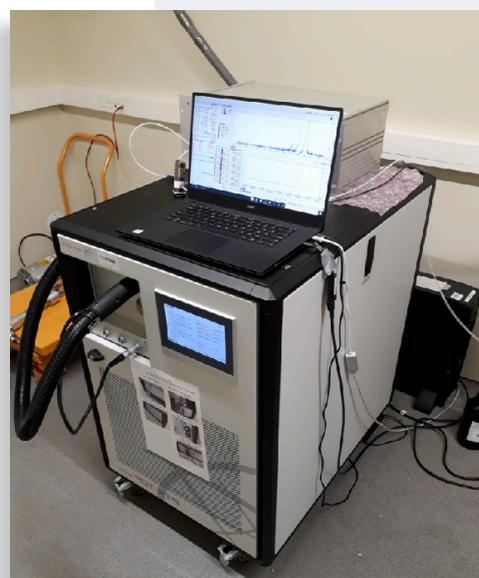
Les installations de traitement des Véhicules Hors d'Usage et les installations de stockage de déchets inertes constituent les **activités principales** pour les sites illégaux traités par la **DREAL**.

Le plan d'action Lacq initié en 2019 visant à investiguer pour **l'amélioration de la connaissance de leur rejets** a connu des retards liés en partie à la disponibilité des bureaux d'étude et des arrêts de production. Cette action fait l'objet d'une attention particulière des services de l'État pour maintenir un résultat dans un délai contraint.

En parallèle, **la DREAL Nouvelle-Aquitaine** sous l'autorité du Préfet de département a lancé un plan de mesures de la qualité de l'air autour de la plateforme de Lacq en élargissant les paramètres recherchés. Cette disposition inédite en France a nécessité :

- ✓ une adaptation du matériel
- ✓ une mobilisation plus importante du réseau de surveillance de la qualité de l'air ATMO NA

Les résultats sont attendus au second semestre 2021.



Les instances de concertations ont pu partiellement se réunir malgré les difficultés liées aux dispositions Covid19 : **5 réunions des comités de suivi des sites** (CSS) dont 3 pour la plateforme de Lacq et 2 réunions SPPPI (secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions et des risques industriels).

La réhabilitation de l'important passif minier engagée depuis 2013 se poursuit (une soixantaine de sites). En 2020, **28 dossiers ont fait l'objet d'une instruction** qui se déroule en deux étapes nécessitant chacune un arrêté préfectoral (7 arrêtés préfectoraux en 2020). 6 visites de récolement des travaux ont été réalisées.



Concernant les contrôles techniques, l'UD DREAL a réalisé :

- ✓ **activité « véhicules »**
Plus de 580 réceptions dont 520 réceptions simples qui représentent 30 % du volume régional et une centaine de contrôles des centres (VL/PL). Malgré les conditions dégradées du service liées au COVID, l'implication des agents a permis de ne pas pénaliser les professionnels
- ✓ **activité « canalisations – équipements sous pression »**
Une quarantaine de contrôles de canalisation ou organisme en charge de leur suivi.

Pour 2021, la poursuite du recours au numérique dans l'instruction des démarches administratives se traduira par la **dématérialisation complète des demandes d'autorisation** pour les nouvelles autorisations ICPE.

➤➤ L'APPROBATION DE LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DU TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION CÔTIER BASQUE

Les préfets des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes ont approuvé par arrêté la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations en 2020, à l'issue d'une large concertation menée par la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque, en partenariat avec l'Institution Adour, avec l'accompagnement des services de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques et de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Concernant **23 communes soumises au risque inondation et submersion**, cette stratégie met en place une gouvernance et des dispositions permettant d'agir sur la cohérence des actions des acteurs du territoire, la progression de la connaissance, la meilleure prise en compte des inondations dans l'aménagement du territoire, l'adaptation du territoire aux phénomènes et la gestion de crise.

À la suite de cette approbation, la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque avec l'accompagnement de la DDTM, élabore en 2021 un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur la Nive, intégrant un programme d'actions déclinant ces dispositions.

➤➤ LES ACTIONS DE PRÉVENTION

En 2020, outre la gestion de la crise sanitaire, la priorité a été donnée à :

✓ la sécurisation des grands évènements :

- ▶ Étape du Tour de France le 6 septembre
- ▶ Concours Complet International 5* du 20 au 26 octobre 2021

...dans le respect du protocole sanitaire (seule compétition équestre internationale organisée en 2020)

✓ **l'actualisation de la liste des campings à risques**, c'est-à-dire, ceux situés sur des zones où peuvent survenir des aléas naturels connus à ce jour.

- ▶ soit 47 campings après analyse de leur localisation et visite par la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes ; plus particulièrement soumis au risque inondation (débordement de cours d'eau ou submersion marine).

Leur liste actualisée a été fixée par arrêté préfectoral du 5 février 2020.

✓ **la mise à jour des plans ORSEC**. Validation des plans :

- ▶ Décès massif, signature le 3 avril 2020
- ▶ Aéroport de Pau, signature le 29 janvier 2020
- ▶ Transport scolaire, le 21 janvier 2020
- ▶ Secours en milieu souterrain, le 3 août 2020

Lancement de la mise à jour :

- ▶ des plans particuliers d'intervention (PPI) du bassin de Lacq : Arkema Mont, ALFI, Induslacq et Chempole.
Les consultations des industriels, maires et publics se sont terminées le 14 janvier 2021 et les plans correspondants devraient être approuvés au cours du premier trimestre 2021
- ▶ du plan particulier d'intervention du barrage du Gabas
- ▶ du plan Inondation

✓ à la réalisation d'exercices de sécurité civile :

- ▶ participation aux exercices alertex du 13 octobre 2020
- ▶ organisation de l'exercice binational du tunnel du Somport prévue le 8 octobre finalement annulé début septembre en raison de la situation sanitaire en Espagne et en France
- ▶ participation aux exercices internes trimestriels de l'exploitant du tunnel du Somport le 12 mars et le 30 juin 2020
- ▶ organisation des exercices réglementaires triennaux des plans particuliers d'intervention du dépôt de munition de Sedzère le 24 septembre 2020 et d'ALFI Air Liquide à Pardies le 8 décembre 2020. Ces exercices ont donné lieu à un RETEX respectivement les 9 novembre 2020 et 14 janvier 2021

1.2 LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

A noter le réhaussement de la posture Vigipirate au niveau « Urgence Attentat » le 29 octobre 2020 suite à l'attentat de Nice. Le niveau de vigilance des forces de sécurité intérieure est porté au plus haut niveau de protection jusqu'à nouvel ordre.

1 Une délinquance peu marquée dans le département

L'analyse des chiffres de la délinquance sur les 5 dernières années fait ressortir :

- ▶ une tendance à la **baisse des atteintes aux biens**, infractions à la législation sur les stupéfiants et au travail : en 2020 (au 30/11), les atteintes aux biens ont baissé de 23 %, avec un taux de 16,8 pour 1 000 habitants alors que le taux national s'élève à 24,5. Le département se classe au 54e rang national, alors qu'il était au 44e rang l'an passé.

Exemples marquants :

- ✓ saisie de 289,2 Kg d'herbe de cannabis par la BSI de Bayonne au péage de la Négresse
- ✓ saisie de 100,98 kg de résine de cannabis et 30,82 kg d'herbe de cannabis par la BSI de Pau sur la RN934.

Pour l'année 2020, ce sont 109 personnes qui ont été interpellées dont 62 ont été déférées devant des tribunaux.

- ▶ une tendance à la **hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique**, escroqueries et infractions économiques et financières : pour la 4e année consécutive, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation, de 4 % en 2020. Le taux pour 1000 habitants néanmoins s'établit au 30 novembre à 5,9 pour 1000 habitants, contre 8,9 en moyenne en France, plaçant le département au 80e rang national sur 96.

2 Les actions de lutte contre la délinquance

La lutte contre la délinquance s'appuie en partie sur les **dispositifs partenariaux développés avec les collectivités territoriales**, et notamment :

- ✓ les comités locaux (ou intercommunaux) de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD) : le département compte 9 CLSPD (Anglet, Bayonne, Hendaye, Mourenx, Oloron, Orthez, Pau et Saint-Jean-de-Luz), et un CISPD pour l'agglomération Paloise
- ✓ les conventions de coordination entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure

En 2020, certains partenariats ont été formalisés ou renforcés, concernant notamment la sécurité des transports.

Ainsi, en plus des actions de sécurisation déjà existantes, **deux conventions de coordination** des acteurs couvrent désormais les deux principaux réseaux de transport en commun du département :

- ✓ Txik Txak, sur la côté basque (158 communes couvertes)
- ✓ le réseau IDELIS sur l'agglomération paloise

La responsabilité de la sécurisation des transports publics repose en effet sur l'action commune et concertée :

- ▶ des pouvoirs publics et des entreprises de transport

La coopération et le développement de partenariats locaux entre ces acteurs, permettant à chacun d'agir avec détermination dans son champ de compétences, est un axe essentiel d'efficacité dans la lutte contre l'insécurité.

IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

La coordination opérationnelle de la lutte contre l'immigration irrégulière.

- ✓ 180 km de frontières avec l'Espagne
- ✓ 19 points de passages autorisés (contre 24 pour tout le reste de la frontière franco-espagnole)

Depuis 2018, la fréquentation des voies de passage occidentales, dont celle par le Pays basque, a fortement augmenté. Dans ce contexte, un nouveau cadre renforçant la coordination des services pour **lutter contre l'immigration irrégulière** a été mis en place.

Une cellule de coordination opérationnelle composée des référents...

- ✓ de la sécurité publique
- ✓ du Groupement de gendarmerie
- ✓ des centres de coopération policière et douanière
- ✓ de la délégation régionale des CRS
- ✓ des Douanes
- ✓ du délégué militaire départemental

...sous la coordination de la directrice interdépartementale de la police aux frontières, se réunit de manière hebdomadaire. Elle permet de suivre, programmer et ajuster l'activité coordonnée des services. Un suivi statistique permet également de mesurer cet effort.

La stratégie départementale s'appuie également sur une coopération renforcée depuis le G7 avec les autorités espagnoles, qui recouvre également le champ du judiciaire, et le travail quotidien de 2 CCPD, qui permet notamment l'organisation régulière de patrouilles mixtes.

En 2020, l'action coordonnée des services a permis la réalisation de **16 341 contrôles**. La PAF a traité 6435 mis en cause (étrangers en situation irrégulière ou non admis), soit 10 % de plus qu'en 2019.

En 2020, la lutte contre l'immigration irrégulière s'inscrit par ailleurs dans un contexte de menace terroriste très élevée au plan national. A cet égard, le 5 novembre 2020, le Président de la République annonçait un doublement des effectifs aux frontières pour lutter notamment :

- ✓ contre le terrorisme
- ✓ contre les trafics
- ✓ contre l'immigration illégale

→ S'est traduite par **un renfort de 191 effectifs** pour le département, issus...

- ▶ des forces Sentinelle
- ▶ de la PAF
- ▶ de réservistes de la gendarmerie
- ▶ de gendarmes mobiles

...déployés non seulement sur les points de passage principalement fréquentés (Hendaye) mais aussi sur les points dits secondaires et les axes ferroviaires.

Les agents des douanes ont également apporté leur concours à la police aux frontières dans la lutte contre l'immigration illégale en réalisant **1762 contrôles de personnes** à la sortie du territoire et 2721 à l'entrée du territoire, permettant de réaliser 5 fiches d'information en lien avec la radicalisation et la remise de 7 personnes en situation irrégulière à la PAF/Gendarmerie.

En raison du contexte sanitaire, la capacité d'accueil du centre de rétention d'Hendaye été réduite à 18 (pour une capacité totale de 30 retenus 24 hommes et 6 femmes) et une procédure d'accueil stricte a été mise en œuvre en liaison avec l'unité médicale.

Aucun retenu n'est admis en zone de rétention sans avoir consulté au préalable un médecin afin d'établir l'absence de symptômes COVID.

	NOMBRE DE PERSONNES ÉLOIGNÉES	ADMISSIONS	TAUX MOYEN D'OCCUPATION	TAUX MOYEN D'OCCUPATION DE LA ZONE HOMMES	DURÉE MOYENNE DE RÉTENTION	TAUX ÉLOIGNEMENT
ANNÉE 2019	128	355	60,89 %	73,57 %	17, 19 jours	36,06 %
ANNÉE 2020	58	162	79,43 %	87,83 %	26, 35 jours	35,80 %

La fermeture des espaces aériens et de certaines représentations consulaires ont été deux causes d'échec à l'éloignement

FIPDR

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

↳ Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation a vocation à **financer des actions de prévention** de la délinquance et de la radicalisation en adéquation avec les orientations prioritaires gouvernementales.

Il s'articule en 2020 autour de trois programmes :

- ✓ prévention de la délinquance
- ✓ lutte contre la radicalisation
- ✓ sécurisation (vidéoprotection, sécurisation des écoles, équipements des polices municipales, sites sensibles)

Le département a bénéficié d'une dotation de 364 000 €, dont une augmentation substantielle de 16 % au titre de la prévention de la délinquance, qui a permis de mener des actions de lutte contre la récidive et d'accompagnement des victimes, et notamment de maintenir le financement de la prise en charge des victimes, en commissariat gendarmerie, ou d'apporter un soutien supplémentaire au dispositif de service mobile d'urgence victime (MOUV), porté par l'ACJPB.

↳ Tous les projets des collectivités visant à sécuriser leurs établissements scolaires et sites sensibles ou à moderniser l'équipement de leurs polices municipales, ont pu être soutenus financièrement, pour plus de 150 000 €.

VIF

Focus violences intra familiales.

Sans surprise, du fait du confinement et de la libération de la parole des femmes, les victimes de VIF sont plus nombreuses en 2020, pour l'essentiel en zone gendarmerie (+36%).

	2019			2020			Évolution 2019/2020
	Nombre de victimes	...dont femmes	...part femmes	Nombre de victimes	...dont femmes	...part femmes	
DDSP	922	735	80 %	927	740	80 %	0,5 %
GGD	446	345	77 %	610	473	78 %	36,8 %
	1368	1080	79 %	1537	1213	79 %	12,4 %

Le traitement des VIF et de la prise en charge des victimes a fait l'objet d'une **adaptation** et d'un **renforcement** par l'ensemble des acteurs, et ce dès le début du 1er confinement :

- ✓ instruction des parquets pour renforcer l'accueil des victimes et l'éloignement des auteurs
- ✓ multiplication des sources de signalement
- ✓ contre-visites des forces de sécurité
- ✓ prolongement des mesures d'éloignement
- ✓ multiplication des procédures de comparution immédiate

Les gendarmes du groupement suivent une formation spécifique complémentaire relative aux violences intra-familiales. Les appels au centre d'appels d'urgence (17) entraînent systématiquement une intervention et, a minima, la rédaction d'un procès-verbal de renseignement judiciaire, qu'une plainte soit déposée ou non.

Depuis le 1er juillet 2020, une expérimentation est menée avec la mise en place pour chaque compagnie (Pau, Bayonne, Oloron-Sainte-Marie et Orthez) d'un groupe d'appui aux violences intra-familiales (GAVIF) **composé de 6 à 8 militaires**, qui sont **spécifiquement chargés du traitement et du suivi de ces procédures**.

Enfin, des **protocoles locaux** ont été élaborés sous l'égide des parquets des tribunaux judiciaires de Pau et Bayonne pour la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement, dispositif complémentaire au Téléphone Grave Danger déjà en œuvre.

La gendarmerie reste pleinement mobilisée sur ce sujet.

1.3 LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le bilan de la sécurité routière en 2020 est partagé.

↳ En termes de mortalité, l'année 2020 est la « meilleure » depuis 2013 avec 27 tués (26 en 2013 ; plus mauvaises années 2012 (47) et 2019 (46). Tous les indicateurs sont en baisse cette année :

PERIODE	Accidents	...dont accidents mortels	Tués	Blessés	...dont blessés hospitalisés
2020	775	25	27	909	186
2019	850	43	46	1009	256
ÉVOLUTION 2019/2020	-9 %	-42 %	-41 %	-10 %	-27 %
					

Ces chiffres sont cependant à relativiser.
L'année 2019 a été particulièrement mauvaise :

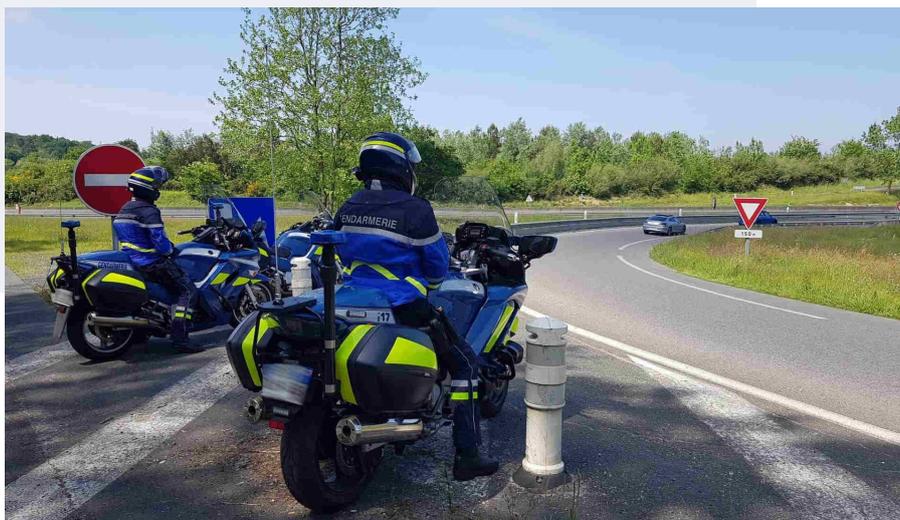
- ▶ Si le nombre de tués est en forte baisse, il reste, malgré les périodes de confinement, proche des chiffres 2016 et 2018
- ▶ En comparaison avec les années 2017 ou 2018, les nombres d'accidents et de blessés restent stables : seuls les tués et les blessés hospitalisés diminuent, les accidents sont donc d'une moindre gravité
- ▶ Les usagers dits « vulnérables » (2RM, vélo, piétons) sont particulièrement impactés avec 19 décès

En dépit de leur forte mobilisation sur les conséquences de la crise sanitaire, **les forces de l'ordre** ont réalisé en 2020 plus de :

- ✓ 60 000 dépistages d'alcoolémie
- ✓ 4 700 dépistages de stupéfiants

→ ...qui ont conduit à constater plus de 1600 infractions.

Elles ont constaté plus de 9300 excès de vitesse, chiffre en hausse par rapport à 2020, malgré les périodes de confinement.



Afin de maintenir l'effort de prévention, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2020 (PDASR) a été financé par l'État et le Conseil départemental à hauteur de 57 000 €. Les actions privilégiées concernent les comportements :

- ▶ des jeunes (16%)
- ▶ des seniors (18%)
- ▶ des deux-roues motorisées (23%)

L'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) est principalement dédié à cette mission. Compétent sur l'ensemble du département...

- ✓ il gère l'ensemble des interventions sur les autoroutes
- ✓ sillonne le réseau secondaire pour rechercher les infractions graves et génératrices d'accidents

Composé de cinq unités, l'EDSR dispose d'une ressource de 85 personnels pouvant être projetée sur les principaux axes routiers. Il met également en œuvre des contrôles d'ampleur avec l'engagement de nombreux effectifs.

Afin de pouvoir assurer sa mission, l'EDSR dispose de moyens diversifiés comme :

- ✓ des véhicules et des motocyclettes sérigraphiés ou banalisés
- ✓ un véhicule rapide d'intervention
- ✓ des éthylomètres pour mesurer la concentration d'alcool
- ✓ des cinémomètres et radars embarqués pour lutter contre les excès de vitesse

» SÉCURITÉ DES PASSAGES À NIVEAU

Depuis le 24 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités impose la **réalisation d'un diagnostic de sécurité des passages à niveau (PN)** ouvert à la circulation, au gestionnaire du réseau ferroviaire et à celui de la voirie.

Dans ce cadre et en lien avec la SNCF, le conseil départemental et les communes concernées, la **DDTM** a procédé à la réalisation de 119 diagnostics de PN, démarche qui permettra de **renforcer la connaissance de ces PN** voire de procéder à des **aménagements pour en améliorer leur sécurité**.



PN situé sur la commune de LAHONCE
diagnostic réalisé le 15/10/2020

» RÉFORME DU PERMIS MOTO



Pratiquée par les motards de la police et de la gendarmerie, cette trajectoire est le meilleur positionnement sur la chaussée. Elle permet de voir de loin, de mieux anticiper, voir d'éviter une collision.

↳ Afin de mieux appréhender l'évaluation de cette technique, **les inspecteurs du permis de conduire** ont été sensibilisés à sa mise en oeuvre par l'Escadron Départemental de Sécurité Routière.

1.4 LA SÉCURITÉ SANITAIRE

L'activité de la DDPP en quelques chiffres :

1569 visites d'établissements (production, transformation, distribution, services) :

28,7 % de non-conformités

- ▶ 330 avertissements (21 %)
- ▶ 65 injonctions ou mises en demeure (4 %)
- ▶ 7 décisions administratives (0,45 %)
 - ✓ 1 suspension de commercialisation de produits non conformes
 - ✓ 1 suspension d'agrément
 - ✓ 3 fermetures de restaurants
 - ✓ 1 fermeture de boucherie
 - ✓ 1 fermeture de charcuterie-traiteur
- ▶ 48 procès-verbaux (3,06 %)

1649 certificats export de denrées alimentaires et sous-produits animaux

15 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives

103 alertes locales ou nationales
(produits non-conformes et/ou dangereux)

OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES (OIV)

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire Covid-19, 380 contrôles ont néanmoins été réalisés par la DDPP au cours de la saison estivale.

Au titre des faits marquants, sont à retenir :

- (A) La réalisation de trois opérations de contrôle à la sortie des magasins de type cash and carry permettant le contrôle de 39 véhicules et de dresser 8 procès-verbaux pour transport de marchandises sans dispositif permettant le respect de la chaîne du froid.
- (B) Le contrôle d'une boucherie-charcuterie d'Orthez conduisant à une fermeture partielle de l'activité charcuterie-traiteur en raison de graves problèmes d'hygiène et de traçabilité et non-respect des règles de conservation des aliments. L'activité boucherie a quant à elle fait l'objet d'une mise en demeure pour des problèmes d'hygiène de moindre gravité.
- (C) La fermeture d'un restaurant palois trouvé dans un état d'hygiène déplorable avec présence de rats et d'insectes, dates limites de consommation dépassées, pratique commerciale trompeuse sur la notion de « cuisine traditionnelle » et absence d'indication de l'origine de la viande.
- (D) La découverte de pratiques frauduleuses dans une conserverie de viandes de volaille (falsification des dates de vie des conserves de 5 à 8 ans, utilisation de viande de dinde à la place de viande de canard ou d'oie, utilisation de viande de porc dans des conserves estampillées « sans porc ») et pratiques non respectueuses des règles d'hygiène, conduisant à des suspensions d'agrément sanitaire et de commercialisation des produits frauduleux.
- (E) Enfin, une journée consacrée aux contrôles des cabanes d'estives pour y vérifier auprès des producteurs fermiers les conditions de transformation fromagère dans ces installations saisonnières.

»» DES JAMBONS SECS TRÈS FRAIS

Au deuxième semestre 2020, découverte **106 000 pavés de jambons** de Bayonne produits par un important salaisonnier du département, stockés depuis plusieurs mois à - 8°C) dans deux entrepôts du Pays basque en attente du tranchage.

Consignés dans l'attente des résultats de l'enquête INAO visant à **vérifier la conformité de cette pratique** (avec le label IGP Jambon de Bayonne). Des déconsignations progressives ont été réalisées après obtention de résultats d'analyses bactériologiques et sensorielles favorables.

>> SÉSAME, VOUS AVEZ DIT SÉSAME

24 novembre : 1200 références = 500 différents produits concernés et des centaines de lots de matières premières.

- ✓ Contrôles quotidiens pour retrait et destruction des produits et affichage des rappels auprès des consommateurs.
 - ▶ 134 réalisés en deux mois, conduisant à 2 procédures pénales à l'encontre de professionnels n'ayant pas retiré les produits des rayons en toute connaissance de cause et 4 avertissements.
- ✓ Contrôles des professionnels identifiés ayant acheté des matières premières contaminées : meuniers, traiteurs, boulangers.

>> LES INSPECTIONS EN ABATTOIR

En 2020, les abattages d'animaux de boucherie ont **sensiblement augmenté** (plus de 73.300 tonnes de viandes produites, soit environ 7 % d'augmentation), en lien avec l'apport de nouveaux intervenants (abattoir d'Anglet) et le développement des circuits courts qui a permis aux petits abattoirs de consolider leur activité (abattoirs de Mauléon, de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Louvie-Soubiron notamment).



► AMÉNAGEMENT : POUR UNE PROTECTION DES MILIEUX ET DU PATRIMOINE

2.1 LA CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

La directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) a fixé des obligations pour l'assainissement des eaux usées des agglomérations. Ces obligations sont renforcées pour les stations de traitement des eaux usées de plus de 2000 Équivalents-Habitants (EH), tant en termes de performances qu'en termes de suivi.

Sur les 250 systèmes d'assainissement collectif recensés dans les Pyrénées-Atlantiques :

- ▶ 51 ont une capacité supérieure à 2000 EH
- ▶ 21 agglomérations d'assainissement non conformes, soit plus de 40 % (réalisée en 2020 sur la base des données d'autosurveillance de l'année 2019) (18%)

Cette non-conformité des systèmes d'assainissement a un impact sur :

- ▶ la qualité des eaux
- ▶ la salubrité publique

Les collectivités gestionnaires de ces systèmes doivent réaliser les études et travaux nécessaires pour une gestion des eaux usées **respectant les obligations réglementaires**. Pour les systèmes non conformes et en particulier ceux visés par la Commission européenne, les collectivités gestionnaires doivent procéder aux travaux de mise en conformité dans les meilleurs délais.

2.2 LA PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

Le plan départemental de protection des forêts contre les incendies pour le département (PDPFCI) a été approuvé par arrêté du 18/09/2020 et couvre la période 2020-2030.

Le département est confronté à :

- ▶ un aléa feux de forêt en période estivale – jusqu'à présent limité, mais qui semble s'aggraver en lien avec le changement climatique
- ▶ un risque lié aux conséquences de feux sauvages ou de débordements d'écobuages en automne et hiver

Dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, le plan vise à :

- ✓ la diminution du nombre de départs de feux de forêts et la réduction des surfaces brûlées
- ✓ la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences

Ce document est le fruit d'un travail de concertation entre les services de l'État, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), et les différents acteurs de la protection des forêts contre les incendies et de la gestion des espaces naturels.

Il fait le point sur la situation en matière de risques d'incendie de forêt et d'espaces naturels, et présente ensuite un plan d'actions (composé de 16 actions) organisé autour de 5 grands objectifs :

- ▶ Améliorer la connaissance en matière de feux
- ▶ Renforcer l'analyse des causes des feux et le travail sur la prévision des risques
- ▶ Réduire les causes d'incendies, notamment en encadrant mieux les usages du feu et en faisant connaître cette réglementation. Différentes mesures sont également prévues pour lutter contre les feux sauvages et mieux accompagner la pratique de l'écobuage dans le département
- ▶ Améliorer les conditions de lutte contre les incendies, notamment les infrastructures de défense des forêts contre les incendies

L'incendie qui est intervenu le 30 juillet 2020 sur la forêt du Pignada à Anglet témoigne de la nécessité de prendre en compte le risque incendie dans nos pratiques quotidiennes.



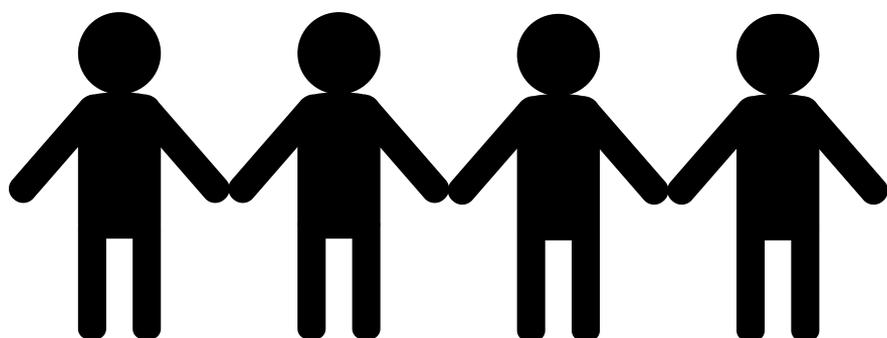
2.3 LA PROTECTION DES MILIEUX MARINS

L'action 2020 a porté sur :

- ✓ Le renforcement de la lutte contre le braconnage de la civelle avec une intensification des contrôles « transport » en inter services et la mise en place d'un réseau départemental de veille et d'échanges d'informations en liaison avec les parquets
- ✓ Le contrôle de la pêche récréative avec pour cible la protection des espèces sensibles (bar et thon rouge)
- ✓ La montée en puissance des contrôles au titre de l'environnement marin

Des opérations de surveillance sur l'estran ont été déployées afin de lutter contre le carénage sauvage. Un état des lieux des aires de carénages a été initié en 2020 par les services de la DDTM en liaison avec les gestionnaires des ports de plaisance de la Côte Basque.

Deux opérations ont été diligentées en inter services par l'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM) à l'automne afin de lutter contre le ramassage sauvage des algues rouges *Gelidium* (4 PV ET 9 mises en cause).



► POUR UNE MEILLEURE COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

3.1 PROTECTION DE L'ÉCONOMIE PAR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Saisies de produits stupéfiants : après un très bon début d'année, et en dépit de la crise sanitaire, les saisies de stupéfiants ont progressé entre 2019 et 2020 en valeur, passant de plus de 15 millions d'€ en 2019 à près de 19 millions d'€ en 2020. **La crise sanitaire a cependant affecté les saisies** en quantité, passant de 4,4 tonnes en 2020 contre 5,3 en 2019.

Saisies de contrefaçons : très forte du nombre d'articles contrefaits saisis (154 124 articles saisis en 2020 contre 3 517 en 2019), avec une affaire exceptionnelle de 151 000 articles saisis par la brigade d'Hendaye en juin 2020.



Saisies de cigarettes et tabac : en 2018, le gouvernement a fait de la lutte contre le tabagisme une de ses priorités pour atteindre en novembre 2020, le prix de 10 € le paquet. La douane a ainsi eu pour objectif de lutter efficacement contre la contrebande de tabac et a saisi au total 754 kilos de tabac en 2020.

Manquements à l'obligation déclarative et blanchiment : les saisies portant sur les capitaux demeurent en 2020 à un niveau très élevé avec plus de 1,3 million d'€ d'avoirs saisis dont presque 1 million au titre du blanchiment (dont une affaire de 379 000 euros réalisée par la brigade d'Hendaye sur un poids lourd avec l'aide du scanner mobile).

↳ Par ailleurs, ce sont **plus de 1 660 000 euros de droits et taxes** auprès des opérateurs économiques qui ne **respectent pas la réglementation** communautaire...



La lutte contre la fraude documentaire :

--> C'est un des cœurs de métier de la DIDPAF d'Hendaye.

Des formations sont régulièrement dispensées par les analystes en fraude documentaire aussi bien à l'ensemble des FSI, qu'aux partenaires institutionnels, dont les préfetures.

Le Laboratoire Mobile d'Analyses Documentaire, déployé à 24 reprises à l'occasion notamment :

- ✓ des opérations « CANDADO » (opérations de contrôles coordonnés PAF/GIE/Douanes/SP/Police Espagnole)
- ✓ des opérations mixtes PAF/SP
- ✓ des opérations de contrôle de poids lourds et à l'occasion de soutiens opérationnels aux forces déployées sur la frontière (CRS en missions LIC)

1246 km ont été parcourus par ce véhicule,
683 documents ont été analysés
1 faux document détecté.

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX OPÉRATEURS ET ENTREPRISES

Le pôle de gestion des procédures du bureau des douanes de Bayonne gère directement 172 entreprises situées dans le ressort du département des Pyrénées-Atlantiques.

Réunis au sein d'un club animé par le pôle action économique de la direction régionale, 22 opérateurs ont obtenu la **certification OEA** (Opérateurs Economiques Agréés), label de confiance douanier permettant de **simplifier et de sécuriser les échanges à l'international**.

3.2 COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

LA COHÉSION SOCIALE

Accessibilité

Au cours de l'année 2020, 1085 dossiers ont été instruits dont 974 présentés en sous commissions départementales d'accessibilité (34 réunions) permettant ainsi la mise en accessibilité de nombreux établissements recevant du public, qu'il s'agisse de bâtiments publics appartenant à l'État ou aux collectivités mais également des locaux privés (commerces, bureaux, etc....)

Stratégie de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une convention entre l'Etat et le conseil départemental a été signée le 17 juin 2019.

↳ Ainsi pour le département des Pyrénées-Atlantiques, l'État a contribué à hauteur de **1 046 483 €** au titre de la contractualisation avec le conseil départemental.

Dans le cadre de ce plan et hors contractualisation avec le conseil départemental, afin de prévenir et de lutter contre les situations de surendettement tout en favorisant l'éducation budgétaire, l'État a labellisé **4 points conseil budget** (PCB) pour la première année dans les Pyrénées-Atlantiques.

Ils sont portés par le CCAS de Bayonne, l'Association ASFA à Pau, le Centre social Lo Solan à Mourenx et l'Atelier budgétaire du Pays-Basque.

C'est un soutien financier de 60 000 € apporté par l'État.

Enfin, différents appels à projet portés par la commissaire régionale au Plan pauvreté ont assuré au département le financement d'actions complémentaires à hauteur de 535 935 €.

LE LOGEMENT

Plan Logement d'abord et hébergement d'urgence

--> Le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement.

--> L'accroissement du parc de logement adapté actuel a été particulièrement important encore cette année avec la création de 228 places supplémentaires.

--> Soit + 43% pour les maisons-relais/résidence accueil.

--> Soit + 39% pour l'Intermédiation Locative.

--> Fin 2020, le département des Pyrénées-Atlantiques compte 785 places réparties sur l'ensemble du territoire. Le décloisonnement de l'offre proposé sera un objectif poursuivi dans les années à venir afin de couvrir la totalité des besoins constatés.

--> Le parc d'hébergement d'urgence s'est considérablement développé notamment depuis 2 ans : + 21 % en 2020 soit 43 nouvelles places faisant suite à la création de 60 nouvelles places en 2019.

--> Depuis 2012, le parc d'hébergement d'urgence pérenne est passé de 51 places à 251 places fin 2020 soit + 392 % d'accroissement.

Il est complété par le déploiement de places temporaires d'hébergement entre le 1er décembre et le 31 mars de l'année suivante dans le cadre du « **Plan hiver** » soit + 96 places en 2020 avec une ouverture prolongée cette année jusqu'au mois de juillet 2020.



Financement du logement social

En matière de logement social, l'État au travers des délégations des aides à la pierre accordées aux collectivités a participé au financement de 949 logements locatifs sociaux pour un montant total de 2 257 200 €.

- ✓ 304 prêts locatifs aidés d'insertion (PLAI)
- ✓ 427 prêts locatifs à usage social (PLUS)
- ✓ 218 prêts locatifs sociaux (PLS)

Concernant l'habitat privé, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a contribué à la rénovation thermique et/ou à l'adaptation du logement au vieillissement de 978 logements de propriétaires occupants modestes ou très modestes et de 90 logements de propriétaires bailleurs pour un montant total d'aides de 13 796 765 €.

Par ailleurs l'ouverture par l'Anah au 1er janvier 2020 du dispositif « MaPrimRénov » a permis de traiter 1158 dossiers supplémentaires pour un montant de subventions de 3 188 777 €.

Chiffres clés sur les dispositifs logement et les attributions de logement social

De manière générale, toute l'activité des dispositifs opérationnels en matière de logement a été impactée en 2020 par la crise sanitaire avec un effet particulièrement important pour le 1er confinement qui a ralenti l'activité des différents acteurs et partenaires et a nécessité une adaptation forte des organisations et des pratiques .

DALO

- ▶ 290 recours examinés
- ▶ 79 déclarés prioritaires par la commission soit 27 % des recours
- ▶ Le nombre de recours examinés par la commission a baissé d'environ 40 % par rapport à 2019
- ▶ 7 % des décisions de la COMED ont fait l'objet d'un recours gracieux (10 % en 2019).

CCAPEX

- ▶ 1 268 dossiers enregistrés en 2020 soit – 25 % par rapport à 2019
- ▶ 288 examinés en 2020 soit une diminution de 10 % par rapport à 2019

La charte départementale de prévention des expulsions qui détermine les engagements des différents acteurs et partenaires est désormais effective avec la signature de l'arrêté portant publication de la Charte le 18 décembre 2020 par le préfet des Pyrénées-Atlantiques et le président du conseil départemental.

Commission de conciliation pour le règlement amiable des litiges entre propriétaire et locataire

- ▶ C'est le dispositif le moins impacté par la crise. L'activité est équivalente à celle de l'année passée
- ▶ 107 litiges examinés (109 en 2019) 70 % se concluent par un accord amiable.

En matière d'attributions sur le secteur du logement public, l'impact du confinement a été particulièrement fort sur la première période de confinement du fait de l'arrêt des chantiers de construction et de la suspension des déménagements/emménagements au sein du parc HLM.

A fin 2020, le rattrapage en cours n'avait pas permis de compenser le déficit global d'attribution de logements sociaux : -11% sur le département 64 par rapport à 2019 en y incluant les mutations au sein du parc HLM. Un rattrapage devrait continuer à s'opérer en 2021 sur les livraisons différées.

LA JEUNESSE

Stratégie de prévention et de protection de l'enfance

Le Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Adrien Taquet, a présenté le 14 octobre 2019 une stratégie inédite de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022) fondée sur un partenariat avec les départements.

Le département des Pyrénées-Atlantiques fait partie des 30 départements qui ont signé ce contrat avec l'État en 2020.

Trois sources de financement sont mobilisées à partir de 2020 pour cofinancer les actions prévues par le contrat :

- ✓ 1 377 277 € sur le budget de l'Etat (programme 304)
- ✓ 438 457 € sur le fond d'intervention régional (FIR)
- ✓ 380 507 € sur l'ONDAM médico-social. (Objectif national des dépenses d'assurance maladie)

Opération Vacances apprenantes

103 séjours labellisés « colos apprenantes » ont été organisés dans le département dont 67 par des organisateurs locaux (Ligue de l'enseignement, PEP 64, Léo Lagrange, francas...).

- ▶ 15 conventions-cadres engagées début juillet
- ▶ 7 collectivités concernées : le conseil départemental (50 places pour les mineurs ASE), la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (100 places), la communauté de communes Luy en Béarn (20 places), Pau (284 places), Mourenx (60 places), Oloron-Sainte-Marie (40 places), Lahonce (15 places), Ustaritz (5 places)
- ▶ 6 associations ont complété ce partenariat
- ▶ 450 jeunes du département accueillis au sein d'un séjour de vacances avec un coût modique, voire nul pour les familles

Enveloppe financière de l'État répartie en fonction du public et des territoires : 60 426 € pour le BOP 147 (QPV), 155 233 € pour le BOP 163 (hors QPV), 19 776 € pour le BOP 304 (public ASE).



Photo prise le 21 juillet 2020 au Lycée Maurice Ravel situé à Saint-Jean-de-Luz lors de la venue du préfet, du DASEN et de la DDCS

Bilan de l'école ouverte

L'école ouverte s'adresse en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques difficiles. Le dispositif «École ouverte» a été enrichi pour l'été 2020 afin de permettre aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs avec une attention particulière aux lycées professionnels.

Bilan de l'école ouverte :

	Vacances d'été 2020	Vacances de toussaint 2020
Nombre d'écoles	10	3
Dont REP ou QPV	6	2
Nombre d'élèves au 1er degré	638	65
Encadrement du 1er degré	100	20
Collèges	4	0
Lycées professionnels	4	0
Nombre d'élèves 2nd degré	841	0
Encadrement de 2nd degré	50	0

Bilan des stages de réussite :

	Vacances d'été 2020	Vacances de toussaint 2020
Nombre d'écoles publiques	61	32
Nombre d'écoles privées	16	15
Nombre d'élèves 1er degré	1239	554
Nb de professeurs des écoles	196	85
Nombre de collèges publics	7	0
Nombre de collèges privés	0	0
Nombre d'élèves 2nd degré	256	
Nb de professeurs 2nd degré	65	

LA SOLIDARITÉ AVEC LES FORCES ARMÉES

Le soutien aux blessés en OPEX et aux Pupilles de la nation

Depuis 2015, le Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) participe au réseau d'accompagnement des blessés en Opérations Extérieures (OPEX).

D'ailleurs, la présence dans le département d'unités engagées dans la composition des Forces Spéciales Terre n'est pas sans conséquence sur le nombre des blessés suivi par le service départemental, qu'ils soient en congé maladie de **longue durée** ou **réformés**.

En 2020, 63% des blessés qui se sont adressés à lui étaient issus de l'un des régiments du territoire couvert par la Base de Défense de Pau (1er RPIMa, 4ème RHFST, 5ème RHC, ETAP, 1er RHP) ; 87% des blessés présentaient un état de stress post-traumatique. Parmi les 82 blessés ayant sollicité l'ONACVG, 25 l'ont fait pour la première fois.

Adapté à l'état de la blessure de chacun, un soutien a été apporté :

- ✓ via la mission d'écoute : 66 entretiens approfondis
- ✓ pour faciliter l'accès à un emploi civil (formation AFPA, stages de reconversion, emplois réservés) : 31 demandes satisfaites
- ✓ en appui des demandes de pension d'invalidité ou de droits liés à l'invalidité (cartes d'invalidité, carte de stationnement) : 45 aides aux démarches
- ✓ au titre de la solidarité (participation pour une complémentaire santé, difficultés financières, frais annexes aux formations) : 88 050€ pour 48 interventions
- ✓ par expérimentation de séjours temporaires autonomes en résidence collective pour blessés (projet ATHOS du ministère des Armées)

A l'action en direction des blessés, s'est ajoutée la prise en compte des enfants des militaires du 5e RHC morts pour la France au Mali fin novembre 2019. Elle s'est traduite par la reconnaissance du statut de Pupille de la nation à 8 très jeunes enfants. Ce statut a été accordé également, par jugements des tribunaux judiciaires de Pau ou de Bayonne, à 8 enfants de militaires blessés. Ainsi, le service départemental a mis en œuvre en 2020 des participations pour les études, la scolarité et l'entretien de 37 Pupilles de la nation (63 800€). Il leur a consacré aussi une exposition dont la présentation a dû être différée.

LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES TERRITOIRES

1 // Projet de revitalisation et requalification

Les services de l'État au travers des délégations territoriales de la DDTM ont accompagné les projets de revitalisation de villes au travers du programme national « Action Cœur de Villes » et celui de « Petites Villes de Demain ». Ils ont apporté leur contribution technique et financière aux analyses des risques d'éboulements de la route de la Corniche à Urrugne et à la définition de solutions de court et long terme.

Ils sont intervenus en conseil et expertise pour le projet de requalification du domaine skiable de Gourette et pour les projets en lien avec le recul du trait de côte sur le littoral.

2 // Un fort engagement de l'État au titre de la politique de la ville

Les Pyrénées-Atlantiques sont dotées de 2 contrats de ville, à Pau et Bayonne, permettant de soutenir des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Ousse des Bois, de Saragosse, des Hauts de Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle pour une enveloppe de l'État d'un montant de 525 000 €. Cette année, de nouveaux dispositifs ont vu le jour.

La cité éducative de Pau

L'enjeu éducatif est au cœur de l'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires. Les cités éducatives consistent en un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale.

Il s'agit d'agir dès la petite enfance et d'accompagner les enfants jusqu'à l'insertion professionnelle, dans le cadre d'une stratégie éducative établie en coopération avec tous les acteurs éducatifs, impliquant les parents avant, pendant, après et autour du cadre scolaire.



La **stratégie**, les **orientations**, le **suivi** de la **mise en œuvre** des actions et leur **évaluation** sont déterminés au sein d'un comité stratégique composé de l'État – préfecture et direction des services départementaux de l'éducation nationale -, des collectivités – ville de Pau, communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, conseil départemental - du GIP/DSU et de la caisse d'allocations familiales.

La cité éducative de Pau est encadrée par **une convention pluriannuelle** conclue pour 3 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. Elle concerne les quartiers de Ousse des Bois et de Saragosse, et regroupe 4 collèges et 7 écoles. Le collège Jeanne d'Albret est l'établissement chef de file de la cité.

L'enveloppe des crédits de la politique de la ville s'élève à 1 350 000 € répartis sur les 3 années de la convention, soit 450 000 € par an. En 2020, ces crédits ont permis de soutenir 16 actions, généralement en cofinancement avec d'autres crédits d'État, les collectivités et la CAF.

3 // Protection de l'architecture et du patrimoine

- ✓ 433 monuments historiques
- ✓ 185 sites naturels protégés, dont 54 sites classés et 131 sites inscrits
- ✓ 15 sites patrimoniaux remarquables dont 6 ZPPAUP, 7 AVAP et 2 PSMV
- ✓ Patrimoine mondial de l'UNESCO :
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : cathédrale Sainte-Marie de Bayonne, église de l'Hôpital-SaintBlaise, porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port ; ancienne cathédrale Sainte-Marie à Oloron-Sainte-Marie, sentier n° 7 d'Arrau, Ostabat-Asme
- ✓ Gestion des espaces protégés : 5600 dossiers d'application du droit des sols (ADS) instruits en 2020

--> gérés par l'UDAP 64 constituée de 8 agents

4 // Une attention particulière pour les territoires ruraux

Le soutien aux agriculteurs

Malgré le confinement qui est intervenu en pleine période de télédéclaration PAC, le service aux agriculteurs a pu être maintenu : plus de 5000 appels téléphoniques ont été reçus par le service Agriculture de la DDTM pendant les deux mois et demi concernés, permettant à chaque agriculteur de finaliser sa déclaration dans les temps. Dès la fin du confinement, un accueil en présentiel a été mis en place sur rendez-vous pour les cas qui le nécessitaient.

Le traitement des demandes d'aides a pu être mené à bien, permettant le paiement des dossiers éligibles aux aides PAC selon le calendrier prévu. Cela représente 9229 dossiers d'aides PAC surfaciques. A fin décembre, 99,8 % des dossiers avaient fait l'objet d'un paiement.

Le pastoralisme est aidé par le biais de deux mesures :

- ✓ La mesure 76A (pour la zone de prédation) ; elle a permis l'achat de chiens, de clôtures électrifiées, le gardiennage renforcé, le diagnostic de vulnérabilité pour un montant de 433 388€ d'aide publique pour 77 dossiers
- ✓ La mesure 76B (pastoralisme, sur toutes les zones de montagne) : elle a permis de faire des travaux d'amélioration pastorale, du gardiennage, de l'animation pastorale, du portage et les études pastorales pour 285 dossiers représentant un montant de 3 001 198€ d'aide publique

Les aides ainsi accordées représentent 3 434 586€ pour le pastoralisme en 2020.

Le déploiement de France Services se poursuit : après les 3 premières structures labellisées en 2019, 4 nouvelles le sont en 2020, notamment sur des territoires ruraux et à l'écart des grandes villes, comme Bedous, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Espelette. Rappelons que dans ces « France Services » les citoyens ont accès directement aux procédures et conseils de 9 opérateurs de services parmi les plus sollicités, œuvrant pour l'emploi, les prestations sociales et de santé, les cartes grises et permis de conduire, etc.

5 // Et un accompagnement pour l'ensemble des élus et des usagers

- ▶ Contrôles de légalité, budgétaire, de l'installation des 546 conseils municipaux et du renouvellement de l'ensemble des assemblées délibérantes des groupements de collectivités territoriales, représentant un volume d'un peu plus de 12 000 actes sur l'année
- ▶ 21 380 usagers accueillis à la préfecture dont 17 718 pour le seul service des étrangers et 457 pour le point numérique
- ▶ À Bayonne : 4827 dont 4408 pour le service des étrangers et 394 pour le point numérique
- ▶ 19 507 appels au standard

En dépit du contexte sanitaire, la direction des collectivités locales et du développement territorial a géré l'organisation des élections municipales en mars, puis en juin pour le second tour lorsqu'il était nécessaire.

Ainsi 11 088 candidats (dont 75 européens) se sont déclarés en préfecture et sous-préfectures en 3 semaines pour 7 392 sièges à pourvoir dans les 546 communes du département, soit 210 listes de candidats dans les 106 communes de plus de 1000 habitants et 5 755 candidats déclarés dans les 440 communes de moins de 1000 habitants.

- ▶ Étrangers accueillis : 4 167 titres de séjour délivrés, dont 3 011 renouvellements et 1 156 premières demandes

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

2 rue Maréchal Joffre - 64 024 Pau CEDEX

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

05 59 98 24 24

